

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

**DÉCISION DU CONSEIL**

**du 28 juin 1999**

**fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (\*)**

(1999/468/CE)

(JO L 184 du 17.7.1999, p. 23)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) n° 182/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 16 février 2011	L 55	13	28.2.2011

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1999D0468:20060723:FR:PDF>

(\*) Le lecteur est informé que trois déclarations inscrites au procès-verbal du Conseil et qui sont relatives à cette décision figurent au JO C 203 du 17 juillet 1999, p. 1.